

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 28 septembre 2017
Rapporteur :
Monsieur Jean-Marc QUINIOU**

N° 40

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 03/10/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 02/10/2017
(accusé de réception du 02/10/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Désignation d'un représentant à la commission mer et littoral mise en oeuvre par
Quimper Cornouaille Développement dans le cadre du FEAMP.**

Il s'agit de nommer un représentant titulaire et un représentant suppléant à la commission mer et littoral mise en place par Quimper Cornouaille développement, dans le cadre de la mise en œuvre du volet territorial du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP), pour lequel QCD a été retenu suite à l'appel à candidature de la Région Bretagne.

En 2016, Quimper Cornouaille Développement (QCD) a organisé la démarche pour répondre à l'appel à candidature, pour mettre en œuvre le volet territorial (DLAL-Développement Local mené par les Acteurs Locaux) du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP).

Ce programme européen cible les communautés côtières tributaires des activités de pêche et d'aquaculture. Il permet d'accompagner des projets de développement local liés à ces filières, ayant une dimension collective et innovante. Il vise à mieux intégrer les activités de pêche aux politiques de développement des territoires et à développer l'emploi. Le FEAMP est l'instrument financier au service des politiques.

La candidature de la Cornouaille au DLAL FEAMP est retenue par la Région Bretagne en septembre 2016.

La gouvernance mise en place en Bretagne pour l'attribution des fonds DLAL FEAMP fait intervenir une Commission Mer et Littoral (CML). Cette commission est composée pour moitié d'élus (régionaux, départementaux, et des EPCI cornouillais), et pour autre moitié d'acteurs privés, avec une représentation significative des secteurs de la pêche et de l'aquaculture. La CML reçoit les porteurs de projet pour émettre un avis d'opportunité, avant une sélection en comité unique de programmation. Cette instance sera également un lieu

d'échange entre secteur public et privé sur les dossiers qui concernent les filières halieutiques en Cornouaille. Vous trouverez ci-jointe la liste des structures membres de la commission.

Une seule candidature ayant été déposée pour chaque poste à pourvoir après appel de candidatures, conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (sur renvoi de l'article L.5211-1), les nominations ont pris effet immédiatement et il en a été donné lecture par le président. Ainsi, les personnes suivantes représenteront Quimper Bretagne Occidentale auprès de la commission mer et littoral mise en place dans le cadre du DLAL FEAMP :

Titulaire :	Suppléant :
Hervé HERRY	Claire LEVRY-GERARD